

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU **30 AOÛT 2023**

Le trente août deux mil vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Louis JANNIERE, Maire.

PRESENTS : M. COUESPEL, Mme LEMONNIER, Mme LOISEL, M. HELIE, Mme MARIE LENOIR, M. LEGAIGNEUR, M. TUDAL, Mme LEFRANC, Mme OTT, M. TRICARD, M. HUAULT, Mme TISON

ABSENTS EXCUSES : Mme CHANU JASUND, Mr LEPAGE.

Secrétaire de séance : Mr TRICARD Alain.

COMPTE RENDU

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire demande au conseil s'il y a des remarques de fonds sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 juin 2023 et propose de l'approuver.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) RÉNOVATIONS LOGEMENT 6 RUE DAME GONNOR (n° 2023-36)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux dans le logement sis 6 rue Dame Gonnor sont prévus.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal chargent monsieur le Maire de déposer et signer les demandes de subvention (DETR, DESIL et fonds verts) auprès de la Préfecture de la Manche.

3) REPAS DES CHEVEUX BLANCS DU 1^{ER} OCTOBRE 2023 (n° 2023-37)

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, fixent à 20 € le prix du repas pour les conjoints n'ayant pas 65 ans ou conjoint de conseillers municipaux.

Le conseil municipal décide de recruter 4 personnes en CDD pour une durée de 4 h 30 (congés compris) pour effectuer le service de ce repas. Le co-contractant reçoit une rémunération mensuelle sur la base de l'échelon n°1 de l'échelle C1 afférente au grade d'adjoint technique territorial (indice brut 367, indice majoré 361 à ce jour).

4) CONTRAT MME LUCINDA GAUCHÉ (n° 2023-38)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Lucinda GAUCHÉ a été recrutée du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023 en qualité d'ATSEM (21 h / 35 h).

Le conseil municipal accepte de régler ces heures sur la base de l'indice brut 368, indice majoré 362 afférent au 1^{er} échelon de l'échelle C2 du grade d'ATSEM et le supplément familial de traitement selon le nombre d'heure effectuées.

Madame GAUCHÉ sera rémunérée 18,62 h / 35 h, son temps de travail étant annualisé.

5) CONTRAT MME ISABELLE SOPHIE (n° 2023-39)

Il est décidé à l'unanimité de recruter Mme Isabelle SOPHIE du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 en qualité d'adjoint technique territorial.

Madame SOPHIE recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'échelon n°1 de l'échelle C1 afférente au grade d'adjoint technique territorial (indice brut 367, indice majoré 361 à ce jour), pour une durée hebdomadaire de 21 h / 35 h, assortie du supplément familial de traitement.

Madame SOPHIE sera rémunérée 16,31 h / 35 h, son temps de travail étant annualisé.

6) CONTRAT M FLORIAN DAIME (n° 2023-40)

Il est décidé à l'unanimité de recruter M. Florian DAIME du 1^{er} septembre au 30 novembre 2023 en qualité d'adjoint technique territorial.

Monsieur DAIME recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'échelon n°1 de l'échelle C1 afférente au grade d'adjoint technique territorial (indice brut 367, indice majoré 361 à ce jour), pour une durée hebdomadaire de 35 h / 35 h, assortie du supplément familial de traitement.

7) CONTRAT MME ANNE-SOLÈNE BOURDON (n° 2023-41)

Il est décidé à l'unanimité de recruter Mme Anne-Solène BOURDON du 04 septembre au 31 décembre 2023 en qualité d'adjoint technique territorial.

Madame BOURDON recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'échelon n°1 de l'échelle C1 afférente au grade d'adjoint technique territorial (indice brut 367, indice majoré 361 à ce jour), pour une durée hebdomadaire de 28 h / 35 h, assortie du supplément familial de traitement.

8) DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE (n° 2023-42)

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de permis de construire suivante :

MAISONS SOCOREN : pour la construction d'un logement au 7 rue Jean Boullot.

Le conseil municipal émet une réserve afin que les réseaux soient à la charge du propriétaire.

9) DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME (n° 2023-43)

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme suivant :

SELARL FOUZIA KOUAH Notaires : 2 parcelles de 1900 m² au total.

Le conseil municipal émet une réserve afin que les réseaux soient à la charge du demandeur.

10) FOURRIÈRE (n° 2023-44)

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer le tarif de 20 € par jour (nourriture comprise) pour maximum 5 jours de garde pour les chiens en divagation. Au-delà des 5 jours les animaux seront transférés à Saint-Lô Agglo.

12) DEVIS (n° 2023-45)

Il est décidé, à l'unanimité, d'un avis favorable pour les devis suivants :

- SPORT 2000 : Système de relevage but de foot pour un total de 540,00 € HT
- SAINT-LO AGGLO : Séances de piscine pour l'année scolaire 2023/2024 pour un montant total de 2400,00 € HT
- LA POSTE : Réalisation d'un plan d'adressage pour un montant de 5873,66 € HT
- VIGER COULEURS : Remise en peinture des toilettes des filles de l'école pour un montant de 440,00 € HT
- ICM Informatique : Remplacement des disques durs et remise en route pour un montant de 531,00 € HT
- PAYSAGES D'ANCTO : Réalisation d'un engazonnement à la salle des fêtes et au cimetière pour un montant de 1274,78 € HT
- MAVASA : Achat de deux panneaux de police règlementaires pour ralentissements rue du haut du bourg pour un montant total de 375,60 € HT
- NEVEU BUREAU CONCEPT : Achat d'un bureau pour l'école d'un montant de 430,70 € HT.

13) SALLE DES FÊTES (n° 2023-46)

Il est décidé, à l'unanimité, de facturer 30 € d'ordures ménagères lorsque la cuisine est comprise dans la location de la salle des fêtes.

14) RECENSEMENT DE LA POPULATION (n° 2023-47)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Le conseil municipal décide de recruter deux agents recenseurs en CDD, pour un temps hebdomadaire de 35 h, pour cette période.

Ces personnes recevront une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut afférent au 1^{er} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint technique territorial.

Monsieur le Maire est chargé de signer les contrats à durée déterminée (besoin occasionnel) avec les intéressés.

30 août 2023

14) DECISION MODIFICATIVE N°2 (n° 2023-48)

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

- ☞ Compte 615221 : - 2 300,00 €
- ☞ Compte 2184 : + 520,00 €
- ☞ Compte 2188 : + 710,00 €
- ☞ Compte 21753 : + 490,00 €
- ☞ Compte 2131 : + 530,00 €

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Le Maire

Les conseillers municipaux